



CÉLIGNY

Législature 2020-2025
Délibération
Séance du 11 juin 2024

Proposition du Maire relative à un crédit d'étude de 185'000 F pour la rénovation de la mairie, l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des combles.

Vu l'exposé des motifs,

vu le devis établi par le bureau d'architecture Scale, le 31 mai 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, soit à l'unanimité des membres présents

1. De procéder à une étude pour la rénovation du bâtiment de la mairie
2. D'ouvrir au maire un crédit de 185'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 185'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de cette étude.